



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **18 décembre 2007**

Délibération n° 2007-4619

commission principale : finances et institutions

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Budget primitif 2008 - Budget annexe du restaurant communautaire

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 6 décembre 2007

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 19 décembre 2007

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mmes Pedrini, Vullien, MM. Touraine, Buna, Reppelin, Darne J., Vesco, Calvel, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Daclin, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Passi, Allais, Assi, Barge, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Beauverie, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, MM. Benarbia, Bertrand, Mme Besnard, MM. Bonnard, Bouju, Brochier, Broliquier, Buronfosse, Chevailler, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mmes David, Decieux, M. Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Dubernard, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Friehe, MM. Gignoux, Gigot, Girod, Mme Guillaume, MM. Guimet, Huguet, Imbert, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrère, Laréal, Le Gall, Lelièvre, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Mermoud, M. Meyer, Mmes Nachury, Palreja, MM. Perret, Petit, Mme Petitjean, M. Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Puvis de Chavannes, M. Rémont, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roux de Bezieux, Sardat, Sauzay, Serres, Terracher, Tête, Touati, Mme Tourniaire, MM. Vaté, Vincent.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Rabatel), Muet (pouvoir à Mme Gelas), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Duport (pouvoir à M. Abadie), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Blein (pouvoir à M. Beauverie), Balme (pouvoir à M. Buronfosse), Mme Bertrix (pouvoir à M. Sauzay), MM. Bideau (pouvoir à Mme Nachury), Braillard (pouvoir à Mme Belaziz-Bouziani), Buffet (pouvoir à M. Meyer), Chapas (pouvoir à M. Assi), Mme De Coster (pouvoir à M. Julien-Laferrère), MM. Delorme (pouvoir à M. Denis), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Genin (pouvoir à M. Passi), Gerin (pouvoir à M. Chevailler), Giordano (pouvoir à M. Durieux), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Guétaz (pouvoir à M. Linossier), Mme Marquaille (pouvoir à M. Terracher), MM. Millon (pouvoir à M. Barthelémy), Morales (pouvoir à M. Vincent), Nissanian (pouvoir à M. Deschamps), Mme Orcel-Busseneau (pouvoir à M. Rivalta), M. Pacalon (pouvoir à Mme David), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Petitjean), Pesson (pouvoir à M. Bonnard), MM. Rendu (pouvoir à M. Gigot), Roche (pouvoir à M. Claisse), Rousseau (pouvoir à Mme Dubost), Sangalli (pouvoir à M. Allais), Mme Spiteri (pouvoir à M. Bouju), MM. Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Téodori (pouvoir à Mme Tourniaire), Terrot (pouvoir à M. Le Gall), Turcas (pouvoir à M. Rémont).

Absents non excusés : M. Chaffrignon, Mme Decriaud, MM. Guillemot, Lévêque, Marquerol, Mme Mosnier-Lai, M. Nardone, Mme Peytavin, MM. Philip, Thivillier, Uhlrich, Vial, Mme Yéréman.

Séance publique du 18 décembre 2007

Délibération n° 2007-4619

commission principale : finances et institutions

objet : **Budget primitif 2008 - Budget annexe du restaurant communautaire**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 novembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le restaurant communautaire offre deux prestations :

- un self-service réservé aux agents communautaires et aux tiers admis sous certaines conditions définies par la délibération n° 2001-0335 en date du 5 novembre 2001, cette prestation est soumise au taux de TVA réduit de 5,50 % selon le décret n° 2001-237 du 20 mars 2001,

- un restaurant dit officiel, qui propose une restauration comparable à celle du secteur concurrentiel et qui est soumise au taux de TVA de 19,60 %.

L'obligation fiscale d'assujettissement à la TVA des cantines administratives, offrant droit à déduction de la taxe sur les dépenses, a imposé la création d'un budget annexe du restaurant communautaire afin d'individualiser les dépenses et les recettes afférentes à cette activité : frais de production, frais de personnel, de maintenance et entretien des locaux, de même que les recettes issues de la vente des repas. La TVA, due et récupérée, est gérée hors budget par le comptable de la Communauté urbaine. Ce budget s'équilibre par une subvention du budget principal, autorisée par la réglementation.

Le projet de budget primitif 2008 du budget annexe du restaurant communautaire a été arrêté, en dépenses et en recettes, à 2 499 633 €, soit une diminution de 5,76 % par rapport au budget primitif 2007. La section d'investissement retrace les mouvements de crédits liés, d'une part, aux travaux de mise aux normes et de réaménagement des locaux, d'autre part, au renouvellement des matériels techniques. La subvention du budget principal s'élève au total à 1 669 633 € pour les sections de fonctionnement et d'investissement. Cette participation est calculée de façon à rechercher l'équilibre sans créer d'autofinancement.

Budget primitif 2008 - budget annexe du restaurant - synthèse (en € HT)

Libellé	Budget primitif 2007	Budget primitif 2008	Evolution 2008-2007 en %
recettes réelles de fonctionnement	2 282 615	2 183 945	- 4,32
prix des repas	700 000	700 000	0
subvention budget principal	1 572 615	1 473 945	- 6,27
remboursement de tickets restaurant	10 000	10 000	0
dotation aux amortissements de la subvention d'équipement du budget principal	55 766	60 000	7,59
total recettes de fonctionnement	2 338 381	2 243 945	- 4,04

dépenses réelles de fonctionnement	2 282 615	2 183 945	- 4,32
dont masse salariale	1 335 730	1 355 300	1,47
dont fonctionnement restaurant officiel	90 110	73 310	- 18,64
dont fonctionnement restaurant administratif	661 000	578 500	- 12,48
dotation aux amortissements des matériels	55 766	60 000	7,59
total dépenses de fonctionnement	2 338 381	2 243 945	- 4,04
recettes réelles d'investissement	258 137	195 688	- 24 19
subvention du budget principal	258 137	195 688	- 24,19
amortissement des matériels	55 766	60 000	7,59
total recettes d'investissement	313 903	255 688	- 18,55
dépenses réelles d'investissement	258 137	195 688	- 24,19
investissements opérationnels	258 137	195 688	- 24,19
amortissement de la subvention d'équipement du budget principal	55 766	60 000	7,59
total dépenses d'investissement	313 903	255 688	- 18,55
total budget primitif	2 652 284	2 499 633	- 5,76

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement a été arrêtée, tous mouvements confondus, à 2 243 945 €, équilibrée en charges et en produits.

En mouvements réels, les dépenses et les recettes sont prévues à hauteur de 2 183 945 €, en diminution de 4,32 % par rapport à 2007.

Comme cela est constaté dans toutes les activités de restauration, le poste le plus élevé est celui consacré à la rémunération du personnel. En 2005, la dépense réalisée était de 1,405 M€ sur un effectif moyen payé de quarante agents. L'effectif moyen payé de trente-huit agents en 2006 reste stable en 2007 et devrait comprendre un agent de moins en 2008, la projection de masse salariale s'établirait ainsi à 1,336 M€ en équivalence entre les budgets primitifs 2007 et 2008.

Après les charges de personnel, le deuxième poste de dépenses concerne l'approvisionnement en produits alimentaires qui restera à hauteur de 2007, soit 0,470 M€.

Le total des recettes attendu sur la vente des repas en 2008 est équivalent à celui de 2007 à hauteur de 0,700 M€. Il ne permet pas de couvrir les coûts de fonctionnement en intégralité. La participation communautaire du budget principal à l'équilibre de la section de fonctionnement du budget du restaurant, soit 1,474 M€, correspond à une prise en charge moyenne du déficit de l'ordre de 8,73 € par repas au lieu de 9,30 € estimés au budget primitif 2007.

Section d'investissement

En 2008, le renouvellement des matériels culinaires et des équipements techniques de cuisine est poursuivi avec une dépense prévisionnelle de 100 000 €.

Les travaux d'équipement des cuisines et de mises aux normes du restaurant devraient être poursuivis en 2008. A ce titre, 94 550 € ont été inscrits.

La subvention du budget principal couvre l'ensemble des propositions réelles de dépenses ; elle s'établit, pour 2008, à 195 688 €.

L'amortissement des matériels et des subventions reçues du budget principal constitue une écriture d'ordre de 60 000 € tant en recettes qu'en dépenses.

Tous mouvements confondus, le budget prévisionnel d'investissement du restaurant est arrêté à la somme de 255 688 € en dépenses et en recettes ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve le budget primitif 2008 du budget annexe du restaurant communautaire arrêté, en dépenses et en recettes, à 2 499 633 €.

2° - Décide que, pendant l'année 2008, l'ensemble des dispositions prises par l'Etat en matière salariale s'étendra immédiatement aux agents communautaires du restaurant.

3° - Précise que les crédits sont votés par nature, conformément à la nomenclature comptable M 14 et font l'objet d'une présentation croisée par fonction. Les chapitres sont constitués de comptes à deux chiffres, à l'exception des charges à caractère général, des dépenses de personnel, des atténuations de charges et de produits, des mouvements d'ordre, qui sont des chapitres globalisés.

4° - Dit que les crédits sont exécutoires par monsieur le trésorier principal de la Communauté urbaine dans leurs montants, au niveau du chapitre, dans l'une et l'autre des deux sections.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,